## Déclaration d'accident

Veuillez trouver ci-dessous la démarche à suivre pour déclarer les accidents survenus lors des matchs.

Les déclarations se font désormais via internet, il n'y a plus d'imprimé type à envoyer. Les licenciés peuvent désormais se rendre sur le site de la MMA via le lien suivant :

https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/

Il vous suffira de cliquer sur : « sinistre concerne une personne physique » dans le menu « déclaration de sinistre ».

Des informations complémentaires sont aussi disponibles sur le site de la FFHB dans l'onglet « **Pratiqer** » > « **Adhésion** » > « **Assurance** »

http://www.ff-handball.org/pratiquer/adhesion/assurance/le-contrat-dassurance.html

